

OBJET :
**CONVENTION
AVEC
L'ECO-
ORGANISME
ECODDS
POUR LA FILIÈRE
DES DÉCHETS
D'OUTILLAGES
DU PEINTRE**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 28 mars 2023 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 4 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Adeline BOURSIER, Jean-Pierre BRAT, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Annie DETHY, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Agnès GUITAY, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Christine MAGAT, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Nathalie PANAZZA, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Pierre-Yves PUGNIERE, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Roland BONNEFOI par Christine MAGAT, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Daniel DUBOST par Pierre-Yves PUGNIERE, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Monique REY par Agnès GUITAY, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Gérard BAROU à Joël EPINAT, Christiane BAYET à Martine GRIVILLERS, Abderrahim BENTAYEB à Catherine DOUBLET, Jean-Yves BONNEFOY à Jean-Paul FORESTIER, Sylvie BONNET à Yves MARTIN, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Pierre CONTRINO à Gérard VERNET, Bernard COTTIER à Cécile MARRIETTE, Béatrice DAUPHIN à Flora GAUTIER, Géraldine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230405-20230404_CC_D05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Affichage : 14/04/2023



DERGELET à Cindy GIARDINA, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, François FORCHEZ à Valérie HALVICK, René FRANÇON à Olivier JOLY, Alféo GUIOTTO à Vivien BROUILLAT, Patrick LEDIEU à René AVRIL, Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Ghyslaine POYET à Pascale PELOUX, Frédéric PUGNET à Frédéric MILLET, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Thierry HAREUX

Absents : Hervé BEAL, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Pierre GIRAUD

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	101
Nombre de membres suppléés :	8
Nombre de pouvoirs :	25
Nombre de membres absents :	2
Nombre de votants :	126

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière de déchets,

Vu que Loire Forez agglomération réceptionne des déchets diffus spécifiques (DDS) sur ses 5 déchèteries fixes (Arthun, Estivareilles, Savigneux, Saint-Just Saint-Rambert et Sury-le-Comtal) et sa déchèterie mobile en régie, à des fins de valorisation matière et énergétique. Ces déchets sont soumis à filière de responsabilité élargie du producteur (REP) lorsqu'ils sont caractérisés comme provenant de ménages, et l'unique éco-organisme agréé est EcoDDS. Loire Forez agglomération a contractualisé avec lui pour la période 2019-2024.

Considérant que du fait de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10/02/2020, la filière REP des articles de bricolage et de jardinage (ABJ) a été créée. Parmi les quatre catégories, un seul éco-organisme a été agréé le 24 février 2022 pour gérer les déchets d'outillages du peintre (catégorie 1) : EcoDDS.

L'éco-organisme propose à la collectivité de mettre en place une collecte séparée et gratuite de ces déchets ainsi que des soutiens financiers liés :

- à la mise en place de contenants sur ses déchèteries
- à la mise en place d'actions de communication

Un kit de formation à destination des agents est également proposé par l'éco-organisme afin de faciliter le tri des déchets en déchèteries et de maximiser la valorisation.

La convention-cadre proposée depuis début 2023 est conclue pour une durée indéterminée, tant que EcoDDS dispose d'un agrément en vigueur de la part de l'Etat.

Les soutiens financiers sont estimés à 100 € par an et par déchèterie.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la présente convention,
- autoriser le Président ou son représentant à signer la présente convention et les annexes s'y référant, ainsi que tout avenant ultérieur.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la présente convention,
- autorise le Président ou son représentant à signer la présente convention et les annexes s'y référant, ainsi que tout avenant ultérieur.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 4 avril 2023
Ont signé, au registre, les membres présents.